

**FORMULAIRE DEMANDE
DE SUBVENTION D'AIDES AUX COMITÉS
DÉPARTEMENTAUX 2027**

A renvoyer **UNIQUEMENT PAR COURRIER**
avant le 15 Octobre 2026.

Comité :

Fédération :

INFORMATIONS IMPORTANTES

Eligibilité aux demandes de subvention de fonctionnement

COMITE DEPARTEMENTAL

CONDITIONS GENERALES

- L'association doit être domiciliée en Moselle et justifier d'au moins un an d'existence
- Être une association loi 1908 (Droit Local Alsace Moselle), et être déclarée en préfecture
- Avoir un n° SIRET et être à jour de ses obligations légales
- Être affiliée à une fédération sportive agréée par le Ministère des Sports
- Une seule subvention de fonctionnement par an pourra être accordée par

LES CRITERES D'ELIGIBILITE

- Poursuivre une stratégie d'excellence et de haut niveau dans la pratique, la formation, l'encadrement et dans la gestion du Comité
- Favoriser l'accès au sport pour tous (enfants, femmes, seniors, personnes en situation de handicap, publics éloignés du sport, etc.)
- Structuration du Comité Départemental et niveau de pratique reconnu niveau national jeunes et seniors
- Possède des athlètes de haut niveau dans les sélections et structures de formation
- Développement ou création de pratiques nouvelles (ex. : sport santé, sport adapté)
- Création d'un réseau et rayonnement sur son territoire (milieu associatif, scolaire)

Le dossier doit obligatoirement contenir :

- Le compte de résultats du dernier exercice clos et bilan comptable
- Le rapport moral et d'activités de la dernière Assemblée Générale
- Le budget prévisionnel 2026-2027
- L'analyse complète du Comité Départemental
- Un Relevé d'Identité Bancaire + Numéro SIRET et un avis de situation SIRENE
- Contrat d'engagement républicain
- Rapport du Commissaire aux Comptes complet et annexes pour le Comité percevant plus de 153 000 € de subventions publiques

ENGAGEMENTS DU COMITE DEPARTEMENTAL BENEFICIAIRE

- Participer aux manifestations ou animations organisées et/ou soutenues par le Département de la Moselle
- Soumettre le bon à tirer (BAT) des tenues (avec le logo départemental) au Département de la Moselle avant toute production, pour validation de l'emplacement des logos institutionnels : le BAT devra respecter les proportionnalités de soutien selon les partenaires.
- Inviter Monsieur le Président du Département de la Moselle à toutes les opérations de relations publiques en lien avec les événements organisés par le Comité

**En cas de manquement à ces obligations,
le Département se réserve le droit de minorer sa participation.**

**Le dossier de demande de subvention doit être adressé,
par COURRIER POSTAL exclusivement, en un exemplaire, à l'adresse suivante :**

**Monsieur le Président du Département de la Moselle
Hôtel du Département de la Moselle
Direction des Sports, de la Jeunesse et Culture
1 rue du Pont Moreau - CS 11096
57036 METZ Cedex**

Dossier à renvoyer avant le 15 octobre 2026
(Tout dossier transmis hors délai sera automatiquement refusé)
Pour tout renseignement : 03 87 62 94 12 ou sport@moselle.fr

SUBVENTION DE FONCTIONNEMENT COMITE DEPARTEMENTAL

Nom du Comité :		
Code Postal :		Commune :
Adresse du siège social : <i>cette adresse doit être identique à celle de l'avis de situation SIRENE (à joindre obligatoirement), également en cas de changement en cours non validé par le tribunal</i>		
☎ de l'association :		
Courriel association :		
☎ Président :		Courriel Président :
Fédération d'affiliation :		
N° SIRET (Obligatoire) :		
Joindre un avis de situation SIRENE disponible sur le site INSEE : https://avis-situation-sirene.insee.fr		
Partie ci-dessous réservée au Département de la Moselle : ne pas remplir		
Tiers ASTRE :	Date instruction :	CP :
N° Dossier :		Proposition :
A remplir par l'association uniquement en cas de 1 ^{ère} demande de subvention au Département de la Moselle		
1 ^{ère} inscription au tribunal le / / de N°		
Pour une 1 ^{ère} demande de subvention, joindre une copie : statuts de l'association, récépissé d'inscription au Tribunal d'Instance, Agrément ministériel, numéro de SIRET et rapport de la dernière Assemblée Générale		
COMPOSITION DU BUREAU		
Fonction	NOM - Prénom	Adresse
Président		
Secrétaire		
Trésorier		
RELEVÉ D'IDENTITÉ BANCAIRE		
<u>COLLER ICI</u> Le relevé d'Identité Bancaire ou Postal ouvert AU NOM DE L'ASSOCIATION ET A L'ADRESSE DU SIEGE SOCIAL (IMPERATIF) <u>PIÈCE INDISPENSABLE À L'INSTRUCTION DU DOSSIER</u> Tout changement de coordonnées bancaires après le dépôt du dossier doit être communiqué dans les meilleurs délais		

Dossier à transmettre avant le 15 Octobre 2026

ANALYSE DU PROJET DU COMITE STRUCTURATION

Votre comité est-il impliqué dans une section sportive ? OUI ☐ NON ☐

Nom Etablissement	Nombre d'élèves	Nombre d'élèves	Tranche d'âge	Volume horaire	Coût annuel des déplacements pour le comite

Votre comité met-il à disposition de la section sportive un ou plusieurs encadrant(s) ?

Prénom / Nom	Qualifications	Volume horaire hebdomadaire	Statut (ex : bénévole, salarié, mis à disposition par la commune, intervenant extérieur...)	Coût annuel pour le comité

Votre comité met-il à disposition de la section sportive du matériel pédagogique qui lui est spécialement dédié ? Si oui, précisez la nature et le coût d'achat et/ou d'entretien

.....
.....

Votre Comité Départemental emploie-t-il des salariés ?

OUI ☐ NON ☐

Si **OUI**, merci de bien vouloir remplir ce tableau : *(CDI, CDD, Contrat aidé, service civique,)

Nom Prénom	Emploi occupé	Nature du contrat*	Temps de travail hebdomadaire	Coût annuel pour le Comité

NOMBRES DE CLUBS EN ACTIVITES N-1	NOMBRE DE LICENCIES N-1

Fonctionnement général

Réussites / Points forts du Comité Départemental

1.

2.

3.

4.

5.

Autres :

Difficultés

Moyens à mettre en œuvre pour les résoudre

1.

2.

3.

4.

Autres :

Fonctionnement de la discipline

Points forts de votre discipline en Moselle

1.

2.

3.

4.

5.

Autres :

Points faibles / Difficultés rencontrées

Moyens à mettre en œuvre pour les résoudre

1.

2.

3.

4.

Autres :

Précisions si nécessaires :



La saison 2026-2027 (ou année 2027)

OBJECTIFS

Objectifs Sportifs / Ordre général

1.

2.

3.

4.

Votre discipline possède-t-elle des sportifs susceptibles d'intégrer, dans les 4 prochaines années, une sélection nationale ? Si OUI, merci de nous indiquer : nom, prénom, date de naissance

1.

2.

3.

4.

Précisions si nécessaires :

Temps forts sportifs envisagés cette saison par le Comité Départemental

1.

2.

3.

Temps forts potentiels envisagés au cours des 4 prochaines années

1.

2.

3.

Précisions si nécessaires :

Vos besoins /attentes de la part du Conseil Départemental de la Moselle

1.

2.

3.

4.

Autres :

De manière générale, quels sont vos besoins (autres que ceux du Département) ?

1.

2.

3.

ACCUEIL DE PERSONNES EN SITUATION DE HANDICAP

Votre Comité Départemental est-il engagé dans l'accueil de personnes en situation de handicap ?

Des actions spécifiques sont-elles mises en place pour encourager leur intégration et garantir l'accessibilité des activités proposées ?

☐ Oui Précisez :

☐ Non : Pourquoi ?

Votre Comité Départemental est-il engagé dans les programmes « Moselle Sport Ensemble » et adhérent à « Moselle Mouv » ?

☐ Oui :

☐ Non : Pourquoi ?

Votre Comité Départemental est-il engagé dans une double affiliation Sport Adapté et Handisport ?

☐ Oui Précisez :

☐ Non : Pourquoi ?

	Comité adhérent à Moselle Mouv' ?	Activité proposée	Qualification des encadrants	Intitulé de l'action public concerné (quels publics, quelles difficultés ?)	Coût
Sport Santé (animations, ateliers, sensibilisation sport et handicap)					
Actions en faveur d'un public éloigné du sport (bénéficiaires RSA, Seniors,...)	Public concerné	Activité proposée	Qualification des encadrants	Intitulé de l'action Descriptif (quelles actions, quels lieux, quelles finalités ?)	Coût
Autres					

FICHE ACTION SAISON

Stages / Formations / Déplacements Nationaux

Stages (national, international...)	Date ou Période	Catégorie + nombre de personnes	Lieu	Objectifs / Intitulé du stage	Coût
Formations (éducateurs, juges, arbitres, PSC1...)	Date ou Période	Bénévole ou Educateur ou Arbitre + Nombre	Lieu	Objectifs / Intitulé de la Formation	Coût
Déplacements Nationaux (tournoi, championnat, gala...)	Date	Catégorie + Nombre de personnes	Lieu	Motif du déplacement Nature de la compétition	Coût

FICHE ACTION

Actions de promotion du sport et d'animation du territoire

	Date ou période	Nom de l'école	Nombre de séances	Objectifs Nature des interventions (Implication de l'encadrement)	Coût
Interventions dans les écoles					
Journée découverte (porte ouverte, coupe nationale..)	Date ou période	Public concerné	Détail de la journée / Objectifs (nombre de nouveaux licenciés)		Coût

Pratique féminine <i>(promotion du sport féminin, création d'une équipe, organisation stages et tournois)</i>	Intitulé de l'action / Objectifs <i>Nombre d'équipes féminines / part de féminisation dans le club</i>	Coût
Autres <i>(Opérations festives...)</i>	Date ou période	Public concerné

**Actions socio-éducatives et citoyennes
(animations, démonstrations, stages)**

Date ou période	Public visé (nombre) Dont 6 -10 ans Dont 11 - 18 ans	Participants attendus	Coût

**APRES AVOIR MENTIONNE L'ENSEMBLE DE VOS ACTIONS,
VEUILLEZ INDIQUER LE MONTANT TOTAL SOLLICITE
2026/2027 :**

€

Partie réservée au Département de la Moselle (ci-dessous, ne pas remplir)

PART DE L'AIDE GLOBALE DU DEPARTEMENT DE LA MOSELLE AU COMITE N-1 :

%

CONTRAT D'ENGAGEMENT RÉPUBLICAIN

Conformément au décret du 31/12/2021

L'importance des associations et des fondations dans la vie de la Nation et leur contribution à l'intérêt général justifient que les autorités administratives décident de leur apporter un soutien financier ou matériel. Il en va de même pour les fédérations sportives et les ligues professionnelles. L'administration, qui doit elle-même rendre des comptes aux citoyens, justifier du bon usage des deniers publics et de la reconnaissance qu'elle peut attribuer, est fondée à s'assurer que les organismes bénéficiaires de subventions publiques ou d'un agrément respectent le pacte républicain. A cette fin la loi n° 2021-1109 du 24 août 2021 confortant le respect des principes de la République a institué le contrat d'engagement républicain. Conformément aux dispositions des articles 10-1 et 25-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations, le présent contrat a pour objet de préciser les engagements que prend toute association ou fondation qui sollicite une subvention publique ou un agrément de l'Etat. Ainsi, l'association ou la fondation «s'engage (...) à respecter les principes de liberté, d'égalité, de fraternité et de dignité de la personne humaine ainsi que les symboles de la République (...)», « à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République » et « à s'abstenir de toute action portant atteinte à l'ordre public ». Ces engagements sont souscrits dans le respect des libertés constitutionnellement reconnues, notamment la liberté d'association et la liberté d'expression dont découlent la liberté de se réunir, de manifester et de création.

L'association représentée par
s'engage à respecter les engagements suivants :

Engagement n°1 : Respecter les lois de la République

Le respect des lois de la République s'impose aux associations et aux fondations, qui ne doivent entreprendre ni inciter à aucune action manifestement contraire à la loi, violente ou susceptible d'entraîner des troubles graves à l'ordre public. L'association ou la fondation bénéficiaire s'engage à ne pas se prévaloir de convictions politiques, philosophiques ou religieuses pour s'affranchir des règles communes régissant ses relations avec les collectivités publiques. Elle s'engage notamment à ne pas remettre en cause le caractère laïque de la République.

Engagement n°2 : Respecter la liberté de conscience

L'association ou la fondation s'engage à respecter et protéger la liberté de conscience de ses membres et des tiers, notamment des bénéficiaires de ses services, et s'abstient de tout acte de prosélytisme abusif exercé notamment sous la contrainte, la menace ou la pression. Cet engagement ne fait pas obstacle à ce que l'association ou la fondation dont l'objet est fondé sur des convictions, notamment religieuses, requièrent de leurs membres une adhésion loyale à l'égard des valeurs ou des croyances de l'organisation.

Engagement n°3 : Liberté des membres de l'association

L'association s'engage à respecter la liberté de ses membres de s'en retirer dans les conditions prévues à l'article 4 de la loi du 1er juillet 1901 et à l'article 39 du code civil local et leur droit de ne pas en être arbitrairement exclu.

Engagement n°4 : Egalité et non-discrimination

L'association ou la fondation s'engage à respecter l'égalité de tous devant la loi. Elle s'engage, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, à ne pas opérer de différences de traitement fondées sur le sexe, l'orientation sexuelle, l'identité de genre, l'appartenance réelle ou supposée à une ethnie, une Nation, une prétendue race ou une religion déterminée qui ne reposeraient pas sur une différence de situation objective en rapport avec l'objet statutaire licite qu'elle poursuit, ni cautionner ou encourager de telles discriminations. Elle prend les mesures, compte tenu des moyens dont elle dispose, permettant de lutter contre toute forme de violence à caractère sexuel ou sexiste.

Engagement n°5 : Fraternité et prévention de la violence

L'association ou la fondation s'engage à agir dans un esprit de fraternité et de civisme. Dans son activité, dans son fonctionnement interne comme dans ses rapports avec les tiers, l'association s'engage à ne pas provoquer à la haine ou à la violence envers quiconque et à ne pas cautionner de tels agissements. Elle s'engage à rejeter toutes formes de racisme et d'antisémitisme.

Engagement n°6 : Respect de la dignité de la personne humaine

L'association ou la fondation s'engage à n'entreprendre, ne soutenir, ni cautionner aucune action de nature à porter atteinte à la sauvegarde de la dignité de la personne humaine. Elle s'engage à respecter les lois et règlements en vigueur destinés à protéger la santé et l'intégrité physique et psychique de ses membres et des bénéficiaires de ses services et ses activités, et à ne pas mettre en danger la vie d'autrui par ses agissements ou sa négligence. Elle s'engage à ne pas créer, maintenir ou exploiter la vulnérabilité psychologique ou physique de ses membres et des personnes qui participent à ses activités à quelque titre que ce soit, notamment des personnes en situation de handicap, que ce soit par des pressions ou des tentatives d'endoctrinement. Elle s'engage en particulier à n'entreprendre aucune action de nature à compromettre le développement physique, affectif, intellectuel et social des mineurs, ainsi que leur santé et leur sécurité.

Engagement n°7 : Respect des symboles de la République

L'association s'engage à respecter le drapeau tricolore, l'hymne national, et la devise de la République.

Fait à Le **Le Président / La Présidente** **Nom et Signature**

DEPARTEMENT DE LA MOSELLE
Direction des Sports, de la Jeunesse et Culture

<u>Initiales instructeur :</u> <u>Fédération associée :</u>
--

Cadre à remplir par l'association
Nom et adresse de l'association :

Metz, le

ACCUSE DE RECEPTION

Madame la Présidente, Monsieur le Président,

J'accuse réception de votre demande de subvention pour l'année 2027 au titre du **Comité Départemental**.

☐ Votre dossier est **complet** : Il est en cours d'instruction. Il sera présenté à la Commission Permanente du Conseil Départemental à venir, pour décision **entre avril et juillet 2027**.

☐ Votre dossier est **incomplet**. Les pièces manquantes suivantes sont obligatoires

- ☐ Rapports moral et d'activités approuvés lors de la dernière AG 2025-2026 (année 2026)
- ☐ Compte de résultats approuvé lors de la dernière AG 2025-2026 (année 2026)
- ☐ Rapport du Commissaire aux comptes complets et annexes pour les associations percevant plus de 153 000 € de subventions publiques Budget prévisionnel de la saison 2026/2027
- ☐ Budget prévisionnel de la saison 2026/2027
- ☐ Relevé d'Identité Bancaire
- ☐ Numéro SIRET et un avis de situation SIRENE
- ☐ Contrat d'engagement républicain
- ☐ L'analyse complète du projet du comité

Votre demande est mise en attente dans l'attente de la réception de ces documents.
Nous vous invitons à nous les transmettre dans les meilleurs délais.

Je vous prie d'agréer, Madame la Présidente, Monsieur le Président, l'assurance de ma considération distinguée.

La Directrice Générale Adjointe
Sports, Jeunesse et Culture

Françoise BATAILLON DAL-ZUFFO



Un site dédié aux sports, aux réunions et formations.

Nos équipements sportifs:

- Salle de musculation / fitness ;
- Gymnase ;
- Terrain de Beach Volley ;
- Espace Street Workout ;
- Piste de Sprint.



Nos salles de réunions:

- Salles modulables ;
- Utilisables pour tout type de formations ou réunions ;
- Ecran numérique avec caméras rotatives : appels vidéo à distance, service Chromecast...

Notre hébergement:

- 36 chambres, dont 9 PMR ;
- Chambres avec 1, 2 ou 3 couchages ;
- 59 lits au total ;
- Moderne, construit en 2023 ;
- Environnement calme.



Notre offre restauration:

- 4 Salles de restauration ;
- Toutes accessibles PMR ;
- Repas servis sous la forme de SELF ou à table selon le devis.

Nos espaces détente:

- Sauna ;
- Hammam ;
- Bain froid ;
- Salle de repos ;
- 2 salles de soins.



Academos est un lieu incontournable pour les athlètes, associations et organisateurs d'événements.



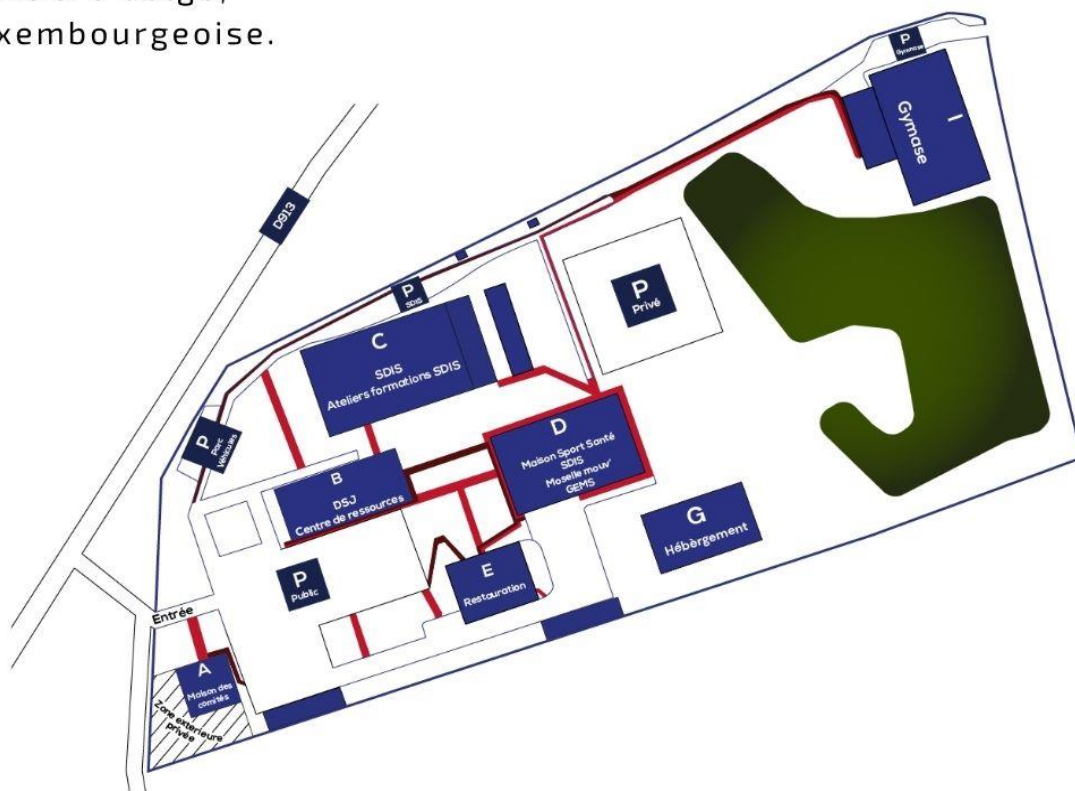
2 rue de la Plénière 57420 Verny

Un site accessible:

- Situé à Verny, le site s'étend sur un terrain de 4,5 hectares ;
- Accessible aux personnes à mobilité réduite (PMR) ;
- Places de parking disponibles ;
- A 10 minutes de la gare TGV Lorraine (1h 17 pour Paris) ;
- Proche de la frontière belge, allemande et luxembourgeoise.



- Bâtiments
- Voies véhicules
- Voies piétonnes
- Voies PMR
- P Parking



Ils ont choisi Academos :

- Fédération brésilienne de Volley-Ball ;
- Fédération française Handisport ;
- Ligue du Grand Est d'Escrime ;
- Ligue du Grand Est de Football ;
- Athlélor (Athlétisme) ;
- Mais aussi : Decathlon, Nittachowa, Faculté de droit de Nancy, etc.

Contactez nous et venez visiter Academos :

Maxime Venner
Chargé de Développement et de Promotion
✉ maxime.venner@moselle.fr
☎ 06.37.58.37.72

Christophe Guth
Chargé de Réservation
✉ christophe.guth@moselle.fr
☎ 06.82.17.87.27

INFORMATIONS SUR LA PROTECTION DES DONNEES PERSONNELLES

Les informations recueillies vous concernant font l'objet d'un traitement informatique sécurisé par le Département de la Moselle, auquel vous consentez, destiné à instruire votre demande de subvention de fonctionnement, et dont les finalités sont :

- Soutien financier aux associations dans le cadre de la Politique sportive départementale Moselle Sport
- Attribution de subventions
- Instruction des demandes de subventions
- Versement des subventions.

Ce traitement est basé sur une mission d'intérêt public, la Politique départementale Moselle Sport, et s'inscrit dans le cadre réglementaire suivant : délibération de l'Assemblée Départementale (rapport Budget Primitif voté chaque début d'exercice).

Ces informations seront utilisées uniquement par les services instructeurs du Département de la Moselle, responsable de traitement. Les données enregistrées sont celles des formulaires liés à votre demande de subvention et de labellisation, ainsi que les informations que vous aurez librement fournies. Les données n'ont pas pour finalité une prise de décision automatisée.

L'ensemble des données est obligatoire, tout défaut de réponse entraînera l'impossibilité de traiter votre dossier.

Les données et catégories de données collectées sont : état civil (nom et prénom), adresse postale et numéros de téléphone du Président, du Trésorier et du Secrétaire de l'association.

Les données enregistrées sont conservées durant 10 ans pour les dossiers retenus, 2 ans pour les dossiers écartés. A l'issue de cette période, les données seront détruites conformément aux règles d'archivage en vigueur.

Conformément au cadre juridique sur la protection des données personnelles en vigueur (Règlement Général de Protection des Données - RGPD et Loi Informatique et Libertés modifiée), vous bénéficiez d'un droit d'accès, de rectification, de limitation des informations qui vous concernent. Vous pouvez également définir le sort de vos données après votre décès. Vous pouvez également, pour des motifs légitimes, vous opposer au traitement des données vous concernant, sauf si ce droit a été écarté par une disposition législative : l'ensemble de ces demandes doivent être adressées, en justifiant de votre identité, par voie postale à l'adresse suivante :

Hôtel du département - M. le Délégué à la protection des données - 1 rue du Pont Moreau - C.S. 11096 - 57036 METZ Cedex 1 ou par mail à l'adresse : **dpo@moselle.fr**

Vous pouvez également introduire une réclamation auprès de la CNIL (3, place Fontenoy - TSA 80715 - 75334 Paris cedex) : **www.cnil.fr**